

Conditions d'entrée en formation initiale:

- Être titulaire du brevet et de la licence de pilote ULM dans la classe considérée
- Avoir obtenu un résultat satisfaisant à l'évaluation théorique instructeur ULM
- Satisfaire aux conditions d'expériences (classe 1 = 70h, classe 2 = 100h, classe 3 = 150h, classe 4 = 200h, classe 5 = 70h, classe 6 = 200h)
- Être titulaire de l'emport passager depuis au moins 6 mois
- Détenir l'aptitude à la radiotéléphonie en langue française
- Obtenir un résultat satisfaisant à l'évaluation initiale

Formation initiale:

- Minimum 50 heures de théorie et 25 heures de pratique
- La durée de la formation ne peut pas être inférieure à 5 semaines, consécutives ou non

Evaluation de compétences de fin de formation initiale:

- Avec le RP, le délégataire, ou tout autre examinateur
- 1 exercice de cours théorique en salle + 1 exercice de cours pratique en vol

Formation instructeur stagiaire:

- Être âgé de 18 ans révolus et avoir réussi l'évaluation de compétences de fin de formation initiale
- Formation à faire dans son intégralité dans le même organisme de formation
- Minimum 20 heures d'enseignement pratique en vol
- Mener au minimum 1 élève pilote jusqu'au lâcher solo

Examen de fin de formation:

- Avec un examinateur extérieur
- Demande de test à envoyer 15 jours avant à la DSAC/IR
- 1 exercice de cours théorique en salle + 1 exercice de cours pratique en vol

Si réussite

INSTRUCTEUR

Si échec

Réentraînement

18 mois maximum à compter de la 1^{ère} leçon délivrée

18 mois maximum à compter de la réussite à l'évaluation de compétences de fin de formation initiale